ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º II-503

présenté par

M. Viry, Mme Audibert, Mme Bonnivard, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bony, M. Brun,
M. Bourgeaux, M. Vatin, M. Sermier, M. Cordier, M. Cinieri, Mme Meunier, M. Ramadier,
M. Reiss, Mme Valentin, M. Di Filippo, Mme Louwagie, M. Perrut, M. Descoeur, M. Dive,
Mme Dalloz, M. Vialay, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Hemedinger et
M. Victor Habert-Dassault

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	25 965 000
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Soutien des parlementaires à la vie associative (<i>ligne nouvelle</i>)	25 965 000	0
TOTAUX	25 965 000	25 965 000
SOLDE	0	

ART. 20 N° II-503

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Parlementaires font partie des élus qui connaissent le mieux les territoires et leurs besoins, et notamment la composition du tissu associatif et les projets. Cependant, il ne dispose d'aucun moyen pour soutenir les associations et leurs projets.

Pourtant, l'action parlementaire n'est pas dénuée de propositions et plusieurs députés de la majorité comme de l'opposition agissent assez fréquemment pour soutenir les associations sportives, cultuelles ou culturelles.

Il est essentiel aujourd'hui de créer une dotation de soutien, bien sûr sous le contrôle des pouvoirs publics pour éviter toute possibilité d'abus. La transparence doit en effet être obligatoire.

Ainsi, si chaque Député disposait de 45 000 € au soutien des Associations, son action d'aide du monde associatif serait plus importante.

Le FDVA ne suffit plus aujourd'hui. Créé il y a une dizaine d'années, ce fonds permet de former les bénévoles d'aujourd'hui et de demain. Il permet aussi de développer la vie associative. Les parlementaires sont membres du comité consultatif du fonds.

L'objet de cet amendement est donc de créer un fonds complémentaire au FDVA, contrôlé par l'État, mais dans lequel les parlementaires auraient un rôle à jouer.

En d'autres termes, cet amendement vise à recréer une réserve parlementaire.

Pour ce faire, cet amendement :

- · Flèche 25 965 000 euros sur un nouveau programme Intitulé « Soutien Parlementaire à la vie associative locale » ;
- · Réduit en conséquence de 25 965 000 d'euros les crédits de l'action 01 « Société de livraison des ouvrages olympiques » du programme 350 « Jeux Olympiques et paralympiques 2024 ».